

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

**ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT MATHÉMATIQUES DE L'UFR
SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ**

SCRUTIN DU 29 MARS 2022

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil des départements de l'UFR SCIENCES en date du 22 février 2022 ;
Vu la liste de candidatures déposée et dont la recevabilité a été établie à la date du 16 mars 2022 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants du Collège **Usagers** au conseil du département MATHÉMATIQUES, qui aura lieu le **mardi 29 mars 2022 de 09 h 00 à 17 h 00**, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables à la date du 16 mars 2022 :

- Hélène de Troie

Article 2 :

Les dispositions de cet arrêté seront modifiées, le cas échéant, en cas de modification de la liste avant le 27 janvier 2022 - 12 h - ou de dépôt de nouvelles listes. Un arrêté récapitulatif des listes déclarées recevables à l'issue du délai réglementaire de dépôt ou de modification desdites listes sera établi.

Article 3 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Sciences ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR Sciences.

Article 4 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 mars 2022

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**



Laurence MOURET